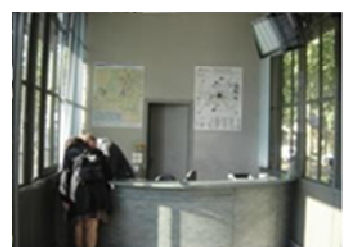
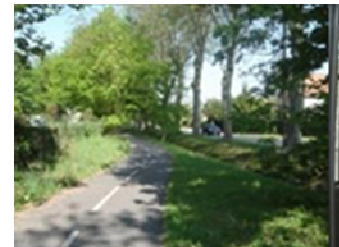


Syndicat Mixte du Bassin de
Déplacements
de la Région de Versailles

PLAN LOCAL DE
DÉPLACEMENTS
Programme d'actions



Janvier 2011

Volet gouvernance, évaluation et suivi



OBJECTIF 1 :

Impliquer l'ensemble des acteurs dans la mise en œuvre du PLD

ACTION 1 : Animer la démarche, organiser la concertation pour mettre en œuvre les projets d'aménagement	209
ACTION 2 : Organiser des campagnes de sensibilisation et de communication	210
ACTION 3 : Inciter à l'élaboration de plans de mobilité	211
ACTION 4 : Préconiser des normes de stationnement voitures à inscrire dans les PLU	212
ACTION 5 : Élaborer une charte d'aménagement des voiries et espaces publics	214

ACTION 1 :

Animer la démarche, organiser la concertation pour mettre en œuvre les projets d'aménagement

Objectifs

- concevoir les projets et les mettre en œuvre de manière coordonnée et concertée afin de prendre en compte l'ensemble des usagers (piétons, cyclistes, usagers du bus, PMR, automobilistes...),
- contribuer à la mise en commun des savoir-faire et des bonnes pratiques, valoriser les actions du PLD
- maintenir et développer la dynamique de projet du PLD.

Nature et contenu de l'action

- identification de la liste des interlocuteurs susceptibles d'émettre un avis argumenté qui seront consultés
- mise en place d'une **procédure de concertation** :
 - o examiner l'ensemble des projets susceptibles d'impacter les conditions de déplacements à l'échelle communautaire et impliquant une modification de la voirie, des espaces publics, de l'offre de transport ou de sa génération ; selon l'importance des dossiers, elle demandera leur avis aux acteurs concernés (associations, transporteurs... précédemment identifiés)
 - o et animer des groupes de travail spécifiques qui se tiendront à un rythme régulier (trimestriel, dans un premier temps)
- attribution d'un "label PLD" pour les projets satisfaisant aux objectifs visés dans le PLD

Acteurs concernés

- pilotes : VGP et les communes situées hors territoire de VGP¹⁵ : Les Clayes-sous-Bois, Le Chesnay, Vélizy, Châteaufort et Bailly.
- Autres partenaires : communes, Conseil Général, Conseil Régional, ARENE, ADEME, associations...

Estimations financières

- pour mémoire

Points critiques conditionnant la mise en œuvre

- Nécessite des moyens humains

Echéancier

- En continu

Actions liées

- toutes les actions du PLD

¹⁵ En date du 3 avril 210, date d'élaboration du présent document.

Organiser des campagnes de sensibilisation et de communication

Objectifs

- faire comprendre les enjeux du PLD et l'intérêt des actions mise en œuvre à l'ensemble de la population : outre les décideurs, il s'agit aussi **d'impliquer le grand public et les acteurs concernés** par l'organisation des déplacements (techniciens, responsables d'établissement recevant du public, chefs d'entreprise, directeurs d'école, promoteurs immobiliers....)
- influencer sur les facteurs de choix modaux

Nature et contenu de l'action

- définition d'un **plan de communication** : pour chaque population ciblée, quels supports, quels contenus, à quel rythme
- **actions pédagogiques dans les écoles** en s'appuyant sur des événements tels que la journée sans voiture, la semaine de la mobilité, l'année des handicapés... mais aussi de façon permanente et récurrente.
- dédier une **page du « Magazine Versailles Grand Parc »** aux déplacements : programme du PLD, actions mises en œuvre, effets des actions, annonces des actions précitées....
- autres actions de sensibilisation, à définir : campagne de promotion des transports publics, promotion des modes doux... en s'appuyant sur les expériences menées localement.

Acteurs concernés

- pilote : Versailles Grand Parc et les communes situées hors territoire de VGP¹⁶ : Les Clayes-sous-Bois, Le Chesnay, Vélizy, Châteaufort et Bailly.
- Autres partenaires : communes, Conseil Général, Conseil Régional, ARENE, ADEME, associations...

Estimations financières

- pour mémoire

Points critiques conditionnant la mise en œuvre

- nécessite des moyens humains

Echéancier

- en continu

Actions liées

- toutes les actions du PLD

¹⁶ En date du 3 avril 210, date d'élaboration du présent document.

Inciter à l'élaboration de plans de mobilité

Objectifs

- faire évoluer les habitudes de déplacements domicile - travail / études et professionnels en travaillant avec les employeurs notamment sur l'organisation des offres de transports privées (navettes privées d'entreprises,...)

Nature et contenu de l'action

En plus des actions de sensibilisation qui seront conduites à l'échelle régionale, il s'agit pour la Communauté d'agglomération :

- de **motiver** des entreprises et des générateurs de déplacements à se lancer dans cette démarche,
- de leur apporter un **conseil technique**, de participer aux études préalables,
- de **participer** à la mise en œuvre des programmes d'**action** des plans de mobilité, par exemple, en déplaçant un arrêt de bus ou en aménageant un trottoir,
- de donner l'**exemple** en élaborant un plan de mobilité pour les agents de Versailles Grand Parc (vélos de service, covoiturage, véhicules propres...).

Acteurs concernés

- initiateurs de la démarche : VGP et les communes situées hors territoire de VGP¹⁷ : Les Clayes-sous-Bois, Le Chesnay, Vélizy, Châteaufort et Bailly.
- Autres partenaires : communes, Région Ile de France, ADEME, ARENE, CCI
- maîtrise d'ouvrage des plans de mobilité : entreprises et générateurs de déplacements

Estimations financières

- coût moyen de l'étude d'un plan de mobilité évalué à 30 k€
- mise en œuvre des actions définies dans le cadre d'une étude de plan de mobilité : à définir suite à l'étude

Points critiques conditionnant la mise en œuvre

- démontrer aux entreprises ou générateurs l'intérêt concret qu'ils peuvent trouver à lancer ce genre de démarche, tant pour eux que pour leurs employés.

Echéancier

- en continu

Actions liées

- toutes les actions du PLD

¹⁷ En date du 3 avril 2010, date d'élaboration du présent document.

ACTION 4 :

Préconiser des normes de stationnement voitures à inscrire dans les PLU

Objectifs

- faire évoluer les habitudes de déplacements en agissant sur l'offre en stationnement privatif

Nature et contenu de l'action

- inscrire dans les PLU des normes minimales pour les opérations futures de logement, l'objectif étant de favoriser le stationnement résidentiel et inciter par là même à l'utilisation des modes alternatifs pour les déplacements.
- inscrire des normes maximales pour les immeubles de bureaux et d'activités, l'objectif étant de dissuader l'usage de la voiture dans les déplacements domicile-travail (la disposition d'une place de stationnement au lieu d'emploi est le premier élément de choix modal) en tenant compte de la desserte en transports collectifs des zones d'activités ou des pôles d'emploi. En l'absence de desserte performante, il est nécessaire de maintenir un bon niveau d'offre en stationnement sur la parcelle, afin d'éviter tous dysfonctionnements.
- éventuellement, inscrire en complément dans les PLU, la création de local ou espace dédié au stockage des containers en dehors de la voirie pour les ordures ménagères en attente de charge/décharge par les entreprises de ramassage

Exemple de normes de stationnement pour les voitures particulières :

		Studio	Appartement 3 pièces	Logement individuel	Bureaux
Moyenne	Moyenne des normes de 74 communes de Petite Couronne (source : donnée 1998, IAURIF)	1,1 pl	1,4 pl	1,9 pl	51% SHON
	Moyenne des normes de 28 communes limitrophes de Paris (source : donnée 2004, APUR)	0,9 pl	1,1 pl	1,5 pl	47% SHON
Normes inscrites dans le PLD de Plaine Commune	Constructions neuves	<0,5 pl	1 à 1,5pl	1 à 1,5pl	25 à 35% SHON
	Constructions rénovées	<1 pl	<2 pl	<2 pl	<25% SHON

D'autres communes ont intégré dans l'article 12 de leur PLU des dispositions relativement innovantes :

- *PLU d'Issy-les-Moulineaux : inscription de normes maximales de stationnement pour les bureaux situés dans un secteur bien desservi par les transports en commun*
- *PLU de Paris : pas de normes de stationnement quant aux bureaux*
- *PLU de Grenoble : normes maximales de stationnement pour les bureaux, modulation des normes en fonction de la desserte en transport en commun (définition d'un « Périmètre Tramway »)*

Acteurs concernés

- compétences pour l'élaboration du PLU : les communes
- autre partenaire : Versailles Grand Parc

Estimations financières

- pour mémoire

Points critiques conditionnant la mise en œuvre

- le choix des normes demande une réflexion spécifique, notamment au regard de ce qu'ont pu mettre en place d'autres collectivités. La communauté d'agglomération a ici un rôle moteur à jouer.

Echéancier

- en continu

Actions liées

<i>Volet transports collectifs</i>	—
<i>Volet modes doux</i>	—
<i>Volet circulation générale et stationnement, transport et livraisons de marchandises</i>	6 à 11

Élaborer une charte d'aménagement des voiries et espaces publics

Objectifs

- réaliser des aménagements adaptés aux **fonctionnalités de la voirie** dans l'optique d'un **aménagement cohérent** de voirie sur l'ensemble du territoire du PLD, prenant en compte l'ensemble des modes de déplacements,
- améliorer la **sécurité routière** et faciliter l'intermodalité,
- permettre l'acquisition d'une « culture commune » de l'aménagement des espaces publics par l'ensemble des acteurs concernés (transporteurs, services techniques....) et sur l'ensemble du territoire.
- améliorer l'accessibilité de la voirie et des espaces publics pour les personnes handicapées et à mobilité réduite

Nature et contenu de l'action

- **formalisation d'une charte d'aménagement** de la voirie dont les principes d'aménagement s'appuient sur la hiérarchisation de la voirie définie dans le PLD. Ces principes sont des préconisations et non des prescriptions ; les principes devront être adaptés à chaque situation rencontrée : il s'agit d'aider les acteurs locaux à mettre en œuvre des aménagements tenant compte de tous les modes de déplacement mais pas d'imposer des normes déconnectées de toute réalité.
- **enrichissement et ajustement de la charte annuellement** par le comité technique de mise en œuvre et de suivi du PLD

Acteurs concernés

- pilote : VGP et les communes situées hors territoire de VGP¹⁸ : Les Clayes-sous-Bois, Le Chesnay, Vélizy, Châteaufort et Bailly.
- Autres partenaires : communes concernées

Estimations financières

- à déterminer dans le cadre du PLD

Points critiques conditionnant la mise en œuvre

- nécessité de maintien de la dynamique du PLD pour faire vivre la charte et d'implication de Versailles Grand Parc pour s'assurer de sa mise en œuvre.

Echéancier

- en continu

Actions liées

- toutes les actions du PLD

¹⁸ En date du 3 avril 210, date d'élaboration du présent document.

OBJECTIF 2 :

Inscrire le PLD dans la durée, l'évaluer et le suivre

ACTION 6 : Mettre en place et faire vivre un observatoire des déplacements sur le territoire du PLD	216
--	------------

ACTION 6 :

Mettre en place et faire vivre un observatoire des déplacements sur le territoire du PLD

Objectifs

Il s'agit d'évaluer et suivre les actions entreprises dans le cadre de la mise en œuvre du PLD, soit :

- constater les évolutions pour suivre, compléter ou amender les actions entreprises,
- vérifier comment les orientations qui ont guidé l'élaboration du PLD sont satisfaites et suivies d'effet,
- mieux connaître les mécanismes qui existent entre offre en déplacements et comportements de mobilité pour l'élaboration des actions futures.

Nature et contenu de l'action

- mise en place et animation de groupes de suivi par Versailles Grand Parc, sur la base d'indicateurs qui pourraient par exemple être les suivants :

Indicateurs	Sources
► Mise en œuvre	
<ul style="list-style-type: none"> - exécution de l'action : totalité/partie, localisation, évolution de contenu - coût, financement de chaque action - budget global alloué aux déplacements - réalisation d'éventuelles autres actions - enchaînement dans le temps - suivi des points noirs de circulation des bus 	<ul style="list-style-type: none"> - collectivités locales, transporteurs
► Modes doux et PMR	
<ul style="list-style-type: none"> - identification des itinéraires cyclables réalisés - identification des offres en stationnement vélos réalisées - données de fréquentations cyclables (enquêtes terrain, questionnaires adressés aux principaux générateurs,...) 	<ul style="list-style-type: none"> - collectivités locales - associations
► Offre et usage des transports collectifs	
Pour le réseau de bassin : <ul style="list-style-type: none"> - fréquentation des lignes - offre (fréquences, amplitudes, km annuels) - qualité de service : vitesse commerciale, matériel roulant 	<ul style="list-style-type: none"> - comité local transports (bilan réalisé par les transporteurs)
Pour les gares : <ul style="list-style-type: none"> nombre d'entrants par gare parts modales de rabattement (à recueillir tous les 5 ans) 	<ul style="list-style-type: none"> - SNCF
► Circulation générale et stationnement	
flux sur les axes principaux stationnement : répression par secteur	<ul style="list-style-type: none"> - CG 78 / DDE 78 - collectivités

▶ Sécurité routière et dans les transports publics	
<ul style="list-style-type: none"> - nombre total d'accidents sur le territoire du PLD - taux de gravité - modes impliqués - actes de vandalismes et agressions dans les bus 	<ul style="list-style-type: none"> - DDE CDES - SNCF, transporteurs
▶ Opinion et attentes	
enquête d'opinion et de satisfaction par rapport aux actions menées ; segmentation géographique ou thématique	Versailles Grand Parc

Acteurs concernés

- pilote : Versailles Grand Parc et les communes situées hors territoire de VGP : Les Clayes-sous-Bois, Le Chesnay, Vélizy, Châteaufort et Bailly.
- Autres partenaires : communes, Conseil général, Conseil Régional, ARENE, ADEME, associations...

Estimations financières

Moyens humains à mobiliser pour que chaque collectivité mobilise des techniciens pour participer à un rythme régulier (à définir) à ces groupes de suivi, auxquels participeront l'ensemble des partenaires de la démarche.

Points critiques conditionnant la mise en œuvre

✓

Echéancier

En continu

Actions liées

- toutes les actions du PLD